

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX, LITTÉRAIRES ET DE NOUVELLES.

VOL. XV.

MONTREAL, MARDI 16 MARS, 1852.

No. 47

HISTOIRE

DES

PETITES SOEURS DES PAUVRES

(Suite.)

Qui résisterait en effet à leur prédication ? elle est efficace partout. Un jour une mère et une fille complétaient de conduire à la maison des bonnes femmes le chef de la famille, fort riche, fort attaché aux biens de la terre, et s'inquiétant peu des enseignements de la foi et des lois de la charité. On lui fit prendre une pièce de cinq francs, qu'il emporta à regret et qu'il ne voudrait point sacrifier ; il visita la maison, vit les Sœurs, s'étonna de leur dévouement et de leur bonheur, vit les bonnes femmes et s'attendit de leur air de gaieté ; en sortant, il fit au-dessus d'un petit tronc, près de la porte : « Bénie soit de Jésus et de Marie la main qui met ici un sol pour les pauvres. » Il déposa sa pièce sans regret ; le lendemain il envoia cent francs ; depuis s'est un bienfaiteur de la maison ; il disait à la Mère : « Tenez, ma Mère, avec vos pauvres vous m'ouvrez la porte du ciel ; avant de vous connaître j'étais un mauvais chrétien, je n'aimais pas les pauvres, maintenant j'aime les pauvres et le bon Dieu. C'est un chrétien fervent.

Cette fondation de Rouen, si rapide et si belle, celle de Bordeaux tout aussi charmante, n'étaient pas assez pour exciter le zèle des Petites Sœurs ; en 1851 elles ont fondé une autre maison qu'en 1850. Autrefois, dans les commencements de leur œuvre, tout en ne faisant que suivre les inspirations de la Providence, elles paraissent parfois les prophètes. On sait comment elles s'y prenaient. La maison de Paris, par exemple, dont la fondation avait été si difficile, ne triompha pas de tous les obstacles du moment qu'elle fut inaugurée. Les Petites Sœurs avaient peine à se faire connaître dans cette grande ville ; tous leurs efforts et ceux de leurs amis les plus dévoués se résultaient à peu près stériles ; le diable ne s'arrêtait pas vaincu ; il continuait à susciter toutes sortes d'entraves, et au bout de plusieurs mois la maison n'aurait encore qu'une vingtaine de bonnes femmes ; les ressources étaient en abondance ; on subsistait chétivement ; il semblait difficile de se soutenir. Le Bon Père vint à Paris ; il ne se rendait pas compte de l'obstacle qu'il rencontrait, et ne savait comment le tourner. Il réfléchit, pria, consulta Dieu, et prit cette résolution : « Je suis ce que je fais, se dit-il, je vais prendre le plus de pauvres que je pourrai. » Il ordonna à la supérieure de recevoir tous ceux qui se présentaient ; elle en admit trente dans quinze jours. De ce moment les ressources abondèrent ; la maison se suffit, et on dut bientôt songer à l'agrandir.

A l'époque de l'histoire des Petites Sœurs où nous sommes parvenus, on n'avait plus besoin de ces sortes de provocations, on avait grand-peine au contraire à répondre aux invitations de la Providence et à suffire à tout ce qu'elle présentait. Le Bon Père, en voyant tant de maisons élevées si rapidement (on en avait fondé sept en dix-huit mois) comprenait la nécessité de ne pas se presser. On le sollicitait de divers côtés ; il résistait énergiquement, remettant toute nouvelle entreprise à dix-huit mois ou deux ans. Il fallait bien ce temps, pensait-il, pour avoir un nombre de sujets propres à s'acquitter des charges de toutes les maisons ; il était nécessaire, avant d'accepter de nouvelles entreprises, de cher-

cher à soulager un peu les premières Sœurs, qui avaient peut-être abusé de leurs forces. Ce laps de temps était encore indispensable pour former les Sœurs nouvelles à l'esprit de la règle, les instruire à se conduire elles-mêmes et à soutenir les maisons loin de la surveillance de la Mère générale et des conseils du fondateur. Ce dernier s'étonnait d'avoir pu subvenir à tant de fondations qui s'élevaient si rapidement. Il voyait là un miracle de la Providence ; il en remerciait Dieu, mais ne voulait point le tenter. Avant de proposer davantage l'Institut, il voulait travailler à en fortifier l'esprit et prendre le loisir de former des sujets aptes à maintenir partout la discipline exacte, ardente et dévouée des premières Mères. C'était fort bien raisonner ; mais la Providence a aussi ses raisonnements, et ils ne sont pas pires que ceux des hommes. Le Bon Père n'avait pas attendu jusqu'en 1851 pour se faire tous les discours que nous venons de résumer. Il avait déjà eu lieu maintes fois de s'étonner de voir, au milieu des Petites Sœurs, se former et se développer rapidement les sujets destinés à conduire les maisons et de démêler autour d'elles toutes celles qui pouvaient les aider à tenir les divers emplois. Il eût été aller contre la volonté de Dieu en refusant de les mettre aux besoins pour lesquelles on les réclamait et dont elles paraissent équilibrées. Il n'en alla pas autrement en 1851 ; les postulantes abondaient toujours, les novices avançaient rapidement dans la vie religieuse, et parmi les anciennes Sœurs, celles qui devaient devenir les Mères, se distinguaient à mesure que les sollicitations pressantes en divers circonstances engageaient le Bon Père à revenir sur la détermination qu'il s'était si bien promis de garder.

D'abord ce fut à l'occasion d'un second établissement à Paris. La garde nationale de la Xe légion demanda le concours des Petites Sœurs pour ouvrir un asile en faveur des vieillards du dixième arrondissement. La légion offrait une somme de 4 mille francs et demandait à réserver à chacune des compagnies de la légion le droit de disposer de deux lits, en donnant une somme de 100 ou de 50 francs, selon le sexe des pensionnaires. Les offres furent acceptées, et on installa la maison de la rue du Regard. Malgré les ressources assurées à l'avance, l'installation ne se fit pas avec plus de luxe que de contumace. Deux Sœurs allèrent dès le matin nettoyer et mettre les choses en ordre. Les lieux étaient à peine vides. Un officier de la garde nationale qui avait été un des principaux intermédiaires de ce le affaire se trouva à leur arrivée ; il se mit à la besogne avec elles, nettoya, mais ne rangeant pas, car il n'y avait pas encore de mobilier à la maison. Un pauvre se présenta pendant un peu plus tôt qu'il n'avait compté. L'officier aida à le transporter dans une des salles, on l'accommoda du mieux que l'on put. L'abbé Le Pailleur apporta pour tout mobilier une statue de la sainte Vierge, une image de saint Joseph et une autre de saint Augustin. Il plaça la statue sur une cheminée, attacha les gravures à la muraille, se mit à genoux, récita un *Pater* et un *Ave* avec les Sœurs, et leur adressa ensuite quelques paroles d'encouragement, demandant à Dieu de remplir et de dilater la maison, recommandant à ses filles d'avoir des entraintes de mère pour tous ceux qui l'habiteraient. Une parole cérémonieuse était bien simple, mais le lendemain des lieux, la jeunesse des Sœurs, la grandeur de leur mission, la joie du pauvre recueilli et la présence du Dieu invoqué lui donnaient un caractère si touchant que les

larmes en venaient aux yeux. Le soir on eut un lit pour le pauvre et des paillasse pour les Sœurs. Depuis ce temps la maison s'est remplie. Cent cinquante vieillards habitent. Elle est ouverte depuis sept mois. Au mois de juin Mgr l'Archevêque en a béni la chapelle ; ce fut l'occasion d'une fête où rit part toute la légion de la garde nationale ; la maison renaît toujours de la même humilité, de la même pauvreté, de la même grâce des Sœurs devant Dieu. Le concours des premiers fonctionnaires de l'Etat qui se pressaient dans leur petite chapelle, au milieu des infirmes et des vieilles femmes, témoignait aussi cette humilité, cette pauvreté et cette grâce étaient puissantes, même sur les hommes. Monseigneur, en bénissant la chapelle, souhaitait à toutes les villes de France et à toutes les paroisses de Paris de connaître bientôt le dévouement des Petites Sœurs. Ce souhait du premier pasteur est déjà en train de s'accomplir, et on propose en ce moment la fondation de nouveaux asiles dans diverses paroisses de Paris.

Les choses allaient cependant déjà plus loin que ce que l'on traitait d'une nouvelle fondation hors de France. Le cardinal Wiseman demandait des Sœurs avec instance ; les membres des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul de Londres promettaient tout leur aide. Aucune des Sœurs, dont beaucoup ne savent pas lire, n'entendait l'anglais ; néanmoins on se serait fait scrupule de refuser ; le langage de la charité s'entend partout. On partit ; on se dirigea d'abord dans un échange, et depuis quelques mois dans le centre de Londres. On y a gardé la même manière de vivre qu'à Paris et à Saint-Servan. On s'appuie uniquement sur la Providence. Les Sœurs vont tous les jours à la quête. Leur petit costume noir si simple, si gracieux et si décent, qui n'est autre, du reste, que celui des petites ouvrières de Saint-Servan, leur petit costume noir est remarqué dans les rues de Londres, où l'on n'a pas coutume de voir des habits de religieuses. On les hue quelquefois en les appelant filles du Pape, et on ne croit pas si bien dire ; il est bien vrai que leur dévouement est un privilège de la fécondité de l'Eglise romaine. Ces cris sont rares, d'ailleurs, et n'empêchent pas les Sœurs d'être aimées et respectées. Les petits enfants surtout se laissent aller à l'attrait de leur bonne grâce ; ils subissent même l'influence de cette vertu qui rayonne autour des amis du Seigneur. Ils courent après les Petites Sœurs, les entourent et leur baisent les mains. Elles ont déjà recueilli quarante vieillards ; elles essaient sans distinction de religion et d'origine à recevoir de tous les pays, à la vérité des yeux qui ne l'auraient jamais connue. Le Cardinal-Archevêque est plein de bonté pour elles ; il les visite, et souvent même leur conduit des visiteurs. Il parcourt la maison, en montre les détails, explique sur quelles ressources elle s'appuie, pénètre dans la cuisine, ouvre le tiroir aux croûtes, car en Angleterre, comme en France, dans toutes les maisons de Petites Sœurs, il y a un ou plusieurs tiroirs destinés à recevoir cette denrée précieuse. La maison de Londres est la treizième de l'Institut.

La quatorzième est établie à Laval. L'administration hospitalière de cette ville avait recueilli un legs à condition d'établir un hospice de vieillards. Le legs était très considérable ; ils consistaient en jardins, très et maisons, pour une administration hospitalière un tel don était une charge de la part et les jardins étaient dépendant de bon rapport. La maison était bien bâtie ; il s'agissait de la meubler,

de couvrir les autres frais d'un établissement hospitalier, les infirmes, les servants, les économes, les directeurs, que sais-je ? Le revenu et même le fonds étaient loin de pouvoir suffire à tant de dépenses. On songea aux Petites Sœurs ; elles seules savent faire quelque chose avec rien et fonder des hospices sans argent ; elles y réussissent même facilement ; l'expérience en est faite, et la chose leur est devenue si naturelle qu'elles ne paraissent ni pas s'en troubler le moins du monde. Apparemment elles possèdent un secret. Elles acceptèrent volontiers.

Les offres de l'administration hospitalière de Laval, réservées toutefois aux Sœurs leur entière liberté, car cette liberté que l'Eglise donne à tous ceux de ses enfants qui engagent leur volonté à son service, leur est en effet absolument nécessaire pour accomplir leur sainte mission. Il y a quelque mois à peine que la maison de Laval est ouverte, elle s'est prospérée comme toutes celles qui l'ont précédée. En acceptant les divers avantages matériels qui leur étaient proposés pour la fondation de quelques-uns de leurs établissements, les Petites Sœurs ne renoncèrent pas au glorieux privilège d'édifier sur les seules promesses de la Providence. Leur dernière fondation rappelle la pauvreté et la confiance des premières maisons de l'Institut. Elles sont arrivées à Lyon sans que rien ait été préparé à l'avance. Elles étaient inconnues de tout le monde et avaient seulement été encouragées par quelques bonnes âmes qui les avaient visitées à Paris. Elles n'avaient d'autre appui que le benédiction du Cardinal-Archevêque et la parole de Jésus Christ à ceux qui cherchent premièrement le royaume des cieux. Comme à Tours et à Rennes, un ami dévoué s'était trouvé heureux de leur donner un asile pour quelques jours. Elles ont ouvert leur maison le premier décembre ; elles y ont déjà vingt pauvres ; sans aucun doute, dans la ville de Lyon, au milieu des ouvriers et des fabricants, leur établissement prendra un accroissement aussi rapide et obtiendra des résultats aussi consolants qu'à Rouen et à Bordeaux.

Aujourd'hui la congrégation des Petites Sœurs se compose de près de trois cents filles. Qui pense à s'occuper de ce que font sur la terre trois cents pauvres filles, destinées, par leur naissance et leur éducation, à être des servantes dans nos maisons ou de simples ouvrières de broderie et en couture ? La sagesse humaine ne saurait trouver à employer de si chétifs et de si fragiles instruments. La providence de Dieu ne les dédaigne pas, et elle étale un million de cette faiblesse et de ce qui est si petit, si humble et si dédaigné, et qu'on essie à grands frais des projets insensés et ridicules de soulagement des pauvres, il charge ces trois cents filles de nourrir à elles seules, de consoler et de soulager plus efficacement que ne pourraient faire toutes les lois et toutes les administrations du monde, 1500 vieillards en France. Tout la merveille est là ; les autres détails sont superflus. Voilà ce que peut produire dans une âme sacerdotale une seule étincelle de la charité divine. Réchauffées et unies sous ses rayonnements, les Petites Sœurs ne semblent pas seulement au service des hommes, si misérables qu'ils soient ; c'est Dieu lui-même qu'elles servent, et elles lui donnent, dans la personne des pauvres, le soulagement que, selon la tradition, sainte Véronique lui rendit autrefois, sur le chemin du Calvaire, il était alors l'opprobre

des hommes, un objet de dégoût et de honte pour la nature entière, conspué, couvert de saleté et de crachats ; la Sainte lui essuya le visage avec un linge. On sait comment son action fut merveilleusement récompensée, et aucun chrétien n'a jamais pu songer sans admiration et sans envie à cette gloire de Véronique. Ce que cette sainte femme accomplissait sur le chemin du Calvaire pour Jésus fléchissant sur sa croix, les Petites Sœurs des pauvres l'accomplissent aujourd'hui, et l'admiration ne devrait pas être moindre. Elles s'approchent du visage de Jésus-Christ souffrant, de Jésus pauvre, dégoûté, outragé, insulté, rebaté et méprisé ; elles essuient cette face divine avec une grande miséricorde et un grand amour. La Sainte, autrefois, pour accomplir son acte d'amour à l'égard du divin Maître eut tout à braver : les huées de la foule, les violences des soldats et ce mépris universel dans lequel s'était changé le triomphe du jour des Rameaux, ce mépris si puissant et si fort, qu'il avait forcé les apôtres à fuir et saint Pierre à renier son maître. Les Petites Sœurs des Pauvres ont à vaincre aujourd'hui la sagesse du monde et les desirs de la nature ; elles lui font violence et marchent au rebours des inclinations. Ce n'est pas le tout que de vaincre la réputation pour ces vieillards secourus et repoussés convertis d'infirmes dégoûtés ; il faut soi-même, en dehors des soins à donner à ces pauvres créatures, où la foi des Sœurs leur fait démêler les traits du Sauveur, il faut s'abaisser d'humiliation et de pauvreté, d'un équilibre si extrême que tout ce que nous en avons dit n'en peut donner une idée à ceux qui n'ont pas été admis à en pénétrer le mystère.

Tout manque en effet, tout manque à la fois dans les maisons des Petites Sœurs : après avoir triomphé d'une délicatesse légitime à l'égard de cette nourriture composée de débris rimassés de toutes parts, il faut à chaque instant manquer des meubles les plus usuels et les plus nécessaires à la vie. Ce ne sont pas seulement les lits, les paillasses, les draps, dont on peut être privé un laps de temps plus ou moins long au commencement des fondations. Des maisons établies depuis longtemps, et pour lesquelles la charité publique, quoiqu'elle soit active, n'a peut-être plus ces empressements des premiers jours, quand par sonne s'ignorait la pénurie de toutes choses, ou se trouvaient les pauvres Sœurs ; des maisons établies depuis longtemps sont encore au jourd'hui entièrement dépourvues de choses ; par exemple, les vieillards en ont bien chacun une, mais les Sœurs doivent s'en passer. Cette absence est assez générale dans leurs maisons pour qu'elles aient partout pris l'habitude de s'asseoir sur leurs talons. C'est dans cette posture humiliée et avec des coussins plus rabaisés encore qu'elles écoutent souvent les instructions du Père et les avis de leur mère dans la salle de la communauté. Un jour, un Jésuite venait une de leurs maisons ; il entra dans le réfectoire au moment où la communauté allait se mettre à table ; au lieu de verres, les Sœurs avaient des tasses de toute dimension, des pots à confitures, des pots à moutarde, le tout ébréché, cassé, et dans un tel état que le bon Père invita le premier de ses pénitents qui lui tomba sous la main à faire porter immédiatement une douzaine de verres à l'usage des vieillards. Nous entrons dans ces détails ils indiquent tout un ordre de faits que nous avons fait connaître. Car il faut découvrir ou deviner ces besoins ; les Petites Sœurs se gardent de les avouer, elles quêtent et reçoivent avec reconnaissance ; mais elles ne demandent rien pour elles-mêmes ; elles

↳ Voir la 4e page

REVUE DE L'ÉTRANGER.

CASTRUCCIO.

CHRONIQUE SIENNOISE DU XIV^e SIÈCLE (Suite.)

— Pardon, signora, mais je vous ai aperçue, et il y a quelques instants, sur la place de la cathédrale, en face du palais dont l'accès vous avait été refusé, m'a-t-on dit, et comme j'ai quelque influence sur ceux qui l'habitent, qui y commandent, j'ai eu de voir prendre la liberté de venir jusqu'ici, trop heureux, signora, de pouvoir vous rendre service, et peut-être justice, si le prisonnier auquel vous vous intéressez est illégalement retenu dans les cachots de la république.

— Signor, signor, Dieu vous entende, répondit vivement la jeune fille ! Oh ! je prierais nuit et jour pour vous, si vous pouvez me faire rendre mon frère. Oui, signor, son emprisonnement est illégal, injuste. C'est le fruit d'une basse et honteuse vengeance.

Alors elle raconta avec chaleur tous les événements qui s'étaient passés depuis plusieurs jours, et quand elle eut fini, le jeune homme se leva brusquement.

— Quoi ! dit-il avec indignation, ce Castuccio me fera-t-il l'instrument de ses haines ? Ne suis-je donc qu'un nom derrière lequel il

s'abrite pour frapper plus sûrement ? Si je n'y me s'offre, cet homme souillera l'éclat de son nom.

— Un Salembeni, répéta la jeune fille avec effroi ! Vous, un Salembeni !

Celui-ci la regarda avec étonnement. — Mais, signora, dit-il avec émotion, comment ce nom est-il pour vous un sujet de terreur ?

— Un Salembeni voudrait-il sauver un Montanini, répondit doucement Nello ?

— Ah ! signora, votre frère est un Montanini, dit lentement le jeune homme, un Montanini !

— Oh ! j'étais folle d'y penser un instant, s'écria Nello avec désespoir ! j'étais insensée d'espérer devant une telle haine !

— Je le jure devant Dieu, signora, je n'ai jamais eu pour votre famille le sentiment que vous me supposez si injustement ; j'ai cru, il est vrai, à la haine de votre frère, et je n'ai pas cherché à me rapprocher de lui, mais pourquoi voulez-vous qu'après un siècle, les querelles de nos pères aient encore du retentissement dans nos cœurs ; pourquoi supposer que je puisse avoir un seul instant l'effrayante pensée de me venger sur un noble et loyal jeune homme, comme votre frère, signora, sur sa sœur, dont la vue suffirait seule pour désarmer les haines les plus violentes, les inimitiés les plus profondes, dit Salembeni ? Oh ! non, signora, ne me prêtez pas des sentiments qui me déshonoreraient, et croyez bien que, devenu dès aujourd'hui le protecteur de votre frère, je saurai le protéger ; demain vous pourrez l'embrasser, il sera libre, et peut-être alors

me rendrez-vous plus de justice, signora !

A ces mots, le jeune cavalier s'inclina respectueusement, abandonna Nello, que la joie rendait toute tremblante, immobile à sa place et ne pouvant croire à la réalité de ce qu'elle venait d'entendre.

Comme il traversait la place, Salembeni rencontra Castuccio qui sortait du palais ; dès que celui-ci l'eut aperçu, il s'avança vers lui.

— Qu'il me soit permis de féliciter le signor Salembeni de son retour et de lui demander s'il a fait un heureux voyage ?

— Je remercie le signor Castuccio, répondit froidement Salembeni. Je suis heureux de vous rencontrer, j'avais à vous parler d'affaires sérieuses.

— Comment ! à peine de retour, le signor Salembeni s'occupe déjà des affaires de l'Etat ; la république n'a certes pas beaucoup de membres aussi dévoués, aussi actifs que vous, signor ! dit Castuccio, cherchant à sourire agréablement, mais en ne donnant à son visage qu'une expression plus repoussante encore.

— Et cependant le signor Castuccio me surpasse en dévouement et en activité ; car, si je suis bien informé, il a fait, pendant mon absence, des arrestations d'une haute importance.

— Mais peut-être n'en connaissez-vous pas encore toute l'importance, répondit celui-ci piqué du ton de sarcasme du jeune homme ; quand vous saurez que j'ai pris du même coup de flet un homme dont l'arrestation vous délivre d'un ennemi qui plus tard serait devenu

un rival formidable, je pense que vous me saurez au moins gré de ces arrestations. J'ai... Nous avons en notre pouvoir ici, là, à deux pas de nous, le dernier des Montanini, qui vient d'être condamné à mort comme conspirateur, pour avoir été pris les armes à la main.

— Condamné à mort ! s'écria brusquement Salembeni, en faisant deux pas en arrière.

— Oui, signor, oui, répéta d'un ton de triomphe Castuccio, qui penait pour de la joie l'exclamation du jeune homme, condamné à mort. J'ai en de la peine, mais j'en suis venu à bout.

— Signor Castuccio, s'écria Salembeni d'une voix qui le fit très-saillir, mais je veux que, ce soir même, Montanini soit mis en liberté !

— En liberté ! dit Castuccio au comble de l'étonnement, en liberté !

— Ce soir même ; vous avez bien pu le faire condamner lorsqu'il était innocent, il faut maintenant que vous le fassiez acquitter.

— Mais, signor, reprit Castuccio, dont les yeux étincelaient...

— Faites-y attention, signor Castuccio, je suis chef de Mont-des-Régulateurs, et, comme chef, je vous ordonne la mise en liberté de Montanini ; prenez-y garde, vous vous êtes trompé sur mon compte, ne me forcez pas de vous débarrasser d'une manière terrible, je n'hésiterais pas un instant, mais je compte sur vous ; ce soir je reviendrai moi-même prendre le prisonnier.

re, restait immobile à la même place, n'osant avancer dans la crainte d'être surpris par les archers, et ne voulant pas rentrer dans leurs cachots, lorsqu'un homme entra suivi d'un énorme basset dans le corps-de-garde.

Maïa (car c'était le méchant vieillard), demanda brusquement aux archers où était allé le geôlier.

— Ma foi, répondit l'un d'eux, il est parti avec le dîner d'un pauvre diable de nègre, qu'il avait oublié dans sa tournée de tantôt.

— Mais il me semble qu'il y a déjà longtemps de cela, reprit un autre archer occupé à nettoyer une pique.

— Parbleu ! le compère était un peu lancé ; il se sera endormi sur quelque hotte de paille.

— Holà ! Tom, holà ! qu'est-ce qu'il y a, mon garçon, dit Maïa à l'énorme basset qui, ayant déposé les prisonniers, grondait sourdement en regardant de leur côté.

— A-t-il quelqu'un ? répéta Maïa en avançant la tête dans le corridor.

— Vite, en retraite, dit Padresio à Montanini ; ces mécréants vont venir par ici, et les archers ont le droit de tirer sur tout prisonnier hors de son cachot.

— Ou plutôt mettons-nous dans cet enfoncement, dit Montanini, en désignant un large creux dans la muraille ; ils passeront peut-être à côté de nous, et pendant qu'ils iront en avant, la fuite nous sera plus facile.

— Mais le chien nous découvrirait.

— Je l'étrangle, dit Maïa.

Les archers ayant allumé quelques lanternes

Il y avait déjà quelques instants que les prisonniers, incertains sur ce qu'ils devaient fai-

Nouvelles de Rome.

On n'a fait à Velletri une arrestation importante. Un des hommes les plus compromis dans les crimes de la République, accusé d'avoir trempé dans le massacre des frères de Saint-Calixte, et qui avait mis son nom au bas des proclamations les plus incendiaires et les plus sacrilèges, avait réussi à échapper aux recherches de la police. Le délégué de cette province a découvert son refuge, et cet homme dangereux est entre les mains de la justice. On a dû lui demander un compte terrible de sa conduite pendant tout le temps du règne de l'anarchie dans Rome. Son attitude était celle d'un homme qui a compris l'honneur de son crime, qui a compris aussi les droits de la société, et qui donne sa vie en expiation. Il aurait dit: "Puisse j'ai eu le courage de donner la mort, j'aurai le courage de la recevoir; puisque j'ai commis un crime, il est juste que je l'exécute." Ces paroles expliquent son sang-froid en présence de la mort. Ce n'était pas de l'ostentation, mais de la force d'âme, du courage chrétien.

Il s'est agenouillé tranquillement en face du peloton chargé de l'exécution. Les deux prêtres qui l'assistaient se sont agenouillés à ses côtés. Lorsque le moment fatal a été arrivé, M. l'abbé Goffino lui a fait baisser une dernière fois le crucifix sur lequel il a collé ses lèvres, et les deux pauvres prêtres, après l'avoir tendrement embrassé, se sont éloignés de quelques pas, les yeux baignés de larmes. Une décharge s'est fait entendre; l'âme du condamné s'est envolée dans le sein de Dieu, on doit l'espérer des dispositions dans lesquelles il a fini sa vie. Les deux prêtres, à genoux auprès du cadavre, récitaient les prières des morts pendant que la troupe de service défilait devant lui.

C'était un spectacle bien touchant, c'était un enseignement d'une haute éloquence, ce celui de l'Eglise, dans la personne de ses dignes ministres, vaillant comme une tendre mère auprès du corps de ce condamné, frappé par la justice humaine, mais absous par la miséricorde divine. Le courage chrétien avec lequel cette exécution a été acceptée et subie par le coupable, a donné une de ces leçons, toujours tristes sans doute, mais dont les fruits ne seront perdus ni pour l'armée, ni pour le peuple de Rome.

Il y a quelque temps, un soldat du 32e de ligne avait été condamné à mort à l'unanimité du conseil de guerre de la division d'occupation, pour assassinat commis sur la personne d'un cabaretier romain. Les juges chargés de recevoir l'affaire ont pleinement confirmé la sentence du tribunal. L'exécution du condamné a eu lieu le 26 janvier, à huit heures du matin, sur la place du Peuple.

Hâtons-nous de dire que la fin d'un condamné a été non seulement résignée et chrétienne, mais pleine d'édification et de courage. Son bonheur était de s'entretenir avec le pieux et zélé aumônier de la prison militaire, M. l'abbé Guffino, chapelain de Saint-Louis, et avec M. l'abbé Bastide, cet autre chapelain de Saint-Louis, si cher aux soldats français.

C'est à quatre heures du matin seulement que le pauvre condamné a été instruit que l'heure fatale était arrivée. Les deux ecclésiastiques avaient demandé la faveur d'assister à la lecture de l'arrêt, afin d'adoucir le coup qui allait le frapper. La triste nouvelle a été reçue avec émotion, mais cette émotion a vite cessé et la place à une résignation parfaite. Il a demandé et obtenu la faveur d'écrire à ses parents et de leur dire un éternel adieu. Sa lettre est pleine des sentiments les plus chrétiens; il demande pardon de la honte que son crime et sa mort vont porter dans sa famille, et il conjure de prier pour son âme. Le matin il a entendu la messe et communiqué avec une grande ferveur. A sept heures et demie environ, il est monté dans une voiture, en compagnie de deux prêtres qui l'assistaient et pendant tout le trajet il s'est occupé de Dieu et de l'éternité. Arrivé sur la place du Peuple, il est descendu d'un pas ferme et s'est avancé vers le lieu de l'exécution en jetant un regard assuré, mais sans bravade, sur la troupe de service, sur la foule immense de soldats et de Romains qui remplissaient non-seulement la place, mais toutes les rues du Pincio.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 16 MARS 1892.

PREMIERE PAGE.— Histoire des Petites Sœurs des Pauvres (Suite).
LEU LERON.—Castrocco, Chronique Siennoise du XIVe Siècle.

Faits Religieux.

An collège Ste. Marie de cette ville, est décédé, le 12 courant le Rév. Père Charles Scheuisky, Maître des Novices de la Compagnie de Jésus, âgé de 44 ans, 5 mois, après 10 ans et 4 mois de religion. Nous espérons pouvoir donner prochainement une notice biographique sur ce Rév. Père.

Le *Catholic Standard* de Londres, parle avec joie de l'erection de pas moins de neuf églises catholiques; trois ont été érigées dans le diocèse de Sherburn, pour lesquelles le noble Lord de ce nom a donné, avec sa générosité ordinaire, l'énorme somme de £27,000. Deux autres de ces neuf églises ont été entreprises par le zèle de l'éminent évêque d'Edimbourg, le très Rév. Fr. Gillis.

Le cardinal archevêque de Westminster a donné la confirmation dans l'église de Ste. Marie, Chelsea, à près de deux cents personnes; dont cent trente-cinq sont des enfants des écoles, et parmi le reste, il y avait plusieurs nouveaux convertis.

A *Castrocco*, le très Rév. Mac Hale, archevêque, a reçu la profession de foi de madame Jemima Brennan, épouse de M. Michael Brennan.

On lit dans le *Giornale di Roma* que le 24 Janvier, fut baptisé et ensuite confirmé, dans l'église de St. Joseph, par Mgr. Edouard Hurmuz, archevêque de Sirace, et procureur-général des moines Arméniens Méchitaristes de Venise, Elia Bruto, juif de Constantinople, âgé de quatre-vingt ans. On lui a donné les noms de Giovanni Goussé et Giovanni Maria et le surnom de Salvatore. Il n'a pour parrain son excellence le seigneur D. Giovanni Torlonia de la famille des ducs de ce nom.

Missions dans le diocèse d'Albany. E. U. Les Rév. Pères Rédemptoristes ont donné deux missions dans ce diocèse; l'une dans l'église de St. Pierre, à Troy, et l'autre dans l'église de St. Joseph, qui est sous la garde immédiate du vicar-général le Rév. Conroy. Ces deux missions ont eu les succès qu'on continue d'accompagner les œuvres des pères Rédemptoristes. On a vu des foules considérables de fidèles attendre patiemment dans le froid et sur la neige, que les portes fussent ouvertes; et quelquefois tous ne pouvant pas tenir dans l'église, un grand nombre assistaient de dehors, répendant avec dévotion aux prières qui se faisaient; c'est en cet état que beaucoup de fidèles reçurent pendant un froid très sévère la bénédiction Papale. Le journal N. Y. Freeman, d'où l'on a tiré ce récit intéressant, rapporte la conversion du fils de M. Mansfield Walworth, éc. Ex-chancelier. Celui-ci s'était converti quelques semaines p'utôt. Demoiselle Hardin, fille du colonel Hardin, qui a si couragement perdu la vie dans la guerre du Mexique, a quitté l'église épiscopaliennne pour s'agréger à l'église catholique.

Les Clear-Grits et le Ministère.

Le *Toronto Mirror* obtient sans peine approbation sur la lutte qu'il poursuit contre les "réformateurs progressifs" du *North American* qui vient "déposer" le Pape, abolir en Europe l'ordre clérical, y anéantir l'autorité catholique et, par une continuation de ce système, niveler jusqu'au point d'effacer en Canada tout vestige de religion. Avec un programme aussi fortiment des âmes, nos niveleurs feront sans doute plus de bruit que de besogne. Quant au *Mirror*, ces mêmes énormités qu'il

relève des journaux de la presse clear-grit, ne lui paraissent pas chose dont il faille précisément tenir responsables MM. Rolph et Cameron. Il est d'ailleurs parfaitement dans le vrai en disant que ses "vues" c'est-à-dire, l'antipathie qu'il témoigne à ces plus subversifs des désorganisateur haut-canadiens, sont partagées par toute la presse et par la population du Bas-Canada. Voici en quels termes il exprime ce qu'il pense de la responsabilité de MM. Rolph et Cameron à l'égard des déclarations outrées des feuilles qui appuient ces deux membres du cabinet:

"Nous pouvons aussi bien d'avance déclarer que nous tombons parfaitement d'accord avec la *Mirror*, quant à dire qu'il n'est pas juste d'attribuer à M. Rolph et à Cameron la responsabilité directe des opinions de la presse clear-grit du Haut-Canada; mais personne ne peut se dissimuler le fait que l'on regarde généralement ces deux messieurs comme représentant cette faction dans le cabinet." (*Toronto Mirror* du 5 mars.)

Il disait le 27 février: "Tout ce à quoi tend la presse clear-grit, c'est d'amoindrir d'abord, et, finalement, de détruire entièrement l'influence du clergé sur ses ouailles; d'élever le peuple au-dessus des prêtres, et de faire de la religion la subordination de la politique et des intérêts humains."

Puis il continuait: "Les réformateurs progressifs (appelant ainsi désolamment les clear-grits) n'en verraient pas d'un pouce sur le maintien de leurs principes bien connus."

Enfin, et ce qui est important, le *Mirror* ajoutait:

"Mais on ne doit pas supposer, parce que nous nous prononçons nous-même avec cette hostilité contre les vues anti-religieuses des clear-grits, que nous voulions la dissolution du présent ministère. Pourrions-nous croire que MM. Rolph et Cameron eussent trempé dans ces vues, que nous souhaiterions sans aucun doute leur retraite du cabinet; mais, d'après tout ce que ces messieurs ont dit et fait jusqu'à ce moment, nous ne voyons aucune juste raison d'espérer ce sentiment, ni ne considérons qu'il soit juste ou honorable de faire à leur égard un bien à l'égard du ministère, dont ils sont membres, aucune sorte d'opposition directe, jusqu'à ce que leur politique soit véritablement divulguée au public à l'ouverture du Parlement, alors que l'on aura l'occasion de les juger par eux-mêmes, et non par la fiction dont on suppose, peut-être à tort, qu'ils représentent les vues. Nous voulons que le ministère subisse une épreuve; cependant, MM. Rolph et Cameron devraient répudier les doctrines anti-religieuses de ces journaux que l'on croit être leurs organes; autrement, l'on pourra prendre pour une approbation leur silence et les juger en conséquence. Qu'il en soit peu de temps suffira pour expliquer les choses d'une manière satisfaisante."

Des citations qui précèdent, il ressort évidemment que le journal catholique de *Toronto* regarde comme une "injustice" la prétention de faire peser directement sur MM. Rolph et Cameron la responsabilité des "opinions des clear-grits" qu'il blâme l'opposition que l'on ferait sous ce prétexte à ces deux ministres ou à tout le cabinet dont ils sont membres, avant que des actes nient démontré la sincérité de leurs intentions.

Il est heureux (et nous regrettons presque de ne l'avoir pas fait remarquer plus tôt à nos lecteurs) que le *Mirror* n'approuve point une opposition motivée par les seules déclarations des clear-grits. Du reste, il peut compter avec la plus entière certitude sur l'adhésion du Bas-Canada aux principes qu'il défend contre la Presse ennemie et que défend aussi de son côté le *Journal de Québec*, avec un titre égal, sous ce rapport, à l'approbation unanime de ses compatriotes.

A l'égard de la répudiation des idées "clear-grits" que voudrait le *Mirror* de la part de MM. Rolph et Cameron, c'est un point fort secondaire sur lequel nous voyons avec plaisir qu'il n'insiste pas. Il aura même raison tout à fait d'abandonner cette suggestion, si, comme il le dit lui-même, la politique du cabinet doit devenir manifeste avant qu'il soit longtemps, et puisque, d'ailleurs, il n'hésite pas à convenir que "tout ce qu'on dit et fait jusqu'à présent

MM. Rolph et Cameron n'autorise point à supposer qu'ils nient connivence avec les meneurs clear-grits." Au surplus, comme le pense encore le *Mirror*, s'il est injuste de ne pas attendre, avant de les juger, que MM. Rolph et Cameron aient mis au jour la ligne politique qu'ils se proposent de suivre, il s'ensuit que la condamnation que l'on voudrait passer d'eux la sur leur compte, ne saurait avoir un grand poids aux yeux du *Mirror*.

Au pis aller, nous ne nous expliquons pas la convenance ou la nécessité pour des ministres de protester officiellement contre la presse qui injustement leur prête une politique ou des idées extravagantes. Si les ministres sont responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions qui l'intéressent ou la malignité leur attribue. En dédaignant le rôle de contradictoire, ils compromettent qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité diluée de celle qui les lie envers le peuple; nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, au moment dans la tradition et dans les usages, et plus encore être enfreinte à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire: "En votre qualité de ministres responsables au peuple, vous êtes tenus d'élever la voix contre toute assertion qui impugnerait vos intentions, soit votre politique; de vous mêler, selon le bon plaisir de tous et de chacun, aux discussions dans lesquelles vous serez mis en jeu, et de mettre d'accord les parties qui se disputent à votre sujet, sous peine de perdre la confiance ou de n'en pas acquiescer."

Act-on bien songé aux inconvénients de la politique ministérielle aux prises avec les journaux? L'esprit qu'en principe un ministre doit protester contre toute opinion exagérée ou malhonnête qui le concerne, c'est en faire l'instrument des convulsions et des spéculations d'un parti en le soumettant à leur contrôle. Si donc le ministère est tenu de se prononcer par la voie des journaux sur les serbes et les agraires sans des journaux, dites de suite qu'il y aura pour lui autant de discussions que de contradictoires; or, que les limites assigner à ces discussions des ministres si ce n'est que les convulsions ou moins intéressés de leurs adversaires ou même de leurs partisans posent seuls ces limites. Nous aussi nous voulons bien avec le principe l'admission de ses conséquences, et c'est là ce qui nous semblerait devoir être le résultat le plus clair de ces manifestations que l'on voudrait exiger d'un cabinet contre les dommages de la presse.

Il serait plus court et de meilleur compte de croire au moins un peu sur la parole des ministres qui promettent le bon et le mal la politique ne s'annonce pas sous un autre aspect.

Décision Judiciaire.

—Wartle

Appelant,

Rév. G. J. Mountain,

Intimé.

Cette cause, qui avait déjà fait quelque bruit, vient d'être décidée en cette ville par le tribunal d'appel.

On sait que l'appelant M. Wartle le succomba à Québec, en Cour Supérieure, sur la demande qu'il fit d'un *mandamus* contre le Rév. M. Mountain, requérant qu'il lui fut enjoint de procéder à l'inhumation d'un enfant de M. Wartle conformément aux rites de l'Eglise d'Angleterre. La cour supérieure ayant décidé en première instance que le requérant n'avait aucun droit à l'émanation d'un *mandamus*, celui-ci a déféré la cause au tribunal d'appel.

L'honorable juge Panet, en motivant le résultat de cet appel, dit, contrairement à l'opinion de l'hon. juge Rolland, que les juges du tribunal inférieur avaient eu toute discrétion sur cette matière, et qu'ils avaient dû s'accorder un *verdict* de *mandamus* sur l'évidence du droit qu'avait eu l'appelant de l'inhumation, et nullement dans le cas actuel, où ce droit n'existe pas. Que l'on suppose, dit-il, qu'un particulier demande un *verdict* de *mandamus* pour contraindre un curé à faire de filer une procession religieuse devant sa maison en alléguant que telle est la direction qu'on lui a

toujours fait prendre, et que l'en détourner c'est faire tort à son commerce, certainement un *verdict* en cas ne serait point émané pour un tel objet. Il s'agit ici, ajouta-t-il, d'une semblable procédure; on veut contraindre un curé à lire certaines prières. Quel droit autorise cela, et sur quel se serait appuyé le tribunal inférieur pour s'immiscer dans ces matières purement ecclésiastiques? S'il faut être franc, on l'appellerait aussi bien à se prononcer à l'égard d'un gentil ou d'un mahométan.

Les observations que fit à son tour à l'appui de cette décision l'honorable juge Aylwin, se résument dans ce qui suit:

"Qu'est-ce qu'un *mandamus*? Un ordre (verdict) qui émane d'après l'allégation d'un tort éprouvé, aussi de la procédure que seule y doit apporter remède, et sur la demande d'un tel remède. Ce *verdict* ne peut être émané que sur l'articulation positive d'un droit, ou du refus opposé à son exercice par un fonctionnaire public nonobstant que ce dernier soit tenu d'y acquiescer. Si l'on en vient à considérer cette espèce, elle nous apprend que M. Wartle s'est présenté devant le tribunal inférieur en déclarant qu'il est membre de l'Eglise d'Angleterre, que son enfant est décédé, que l'intimé en cette instance est le Recteur de Québec et qu'il existe en conséquence de ce fait la récitation d'un service sur le corps de l'enfant décédé et l'avoir à cet effet son église pour remplir ses prescriptions de l'Eglise d'Angleterre. Lorsqu'un *verdict* fut demandé au tribunal inférieur pour valider cette prétention, il fallut avant d'en venir là, se priver la conviction que l'appelant avait le droit d'obtenir de l'intimé ce qu'il voulait de lui. Cependant le tribunal inférieur juge qu'il n'avait pas ce droit; le partage se sentiment. D'abord, le tribunal de première instance n'est pas officiellement informé de ce qu'il sont les rites de l'Eglise d'Angleterre; il n'a pas présumé qu'il n'y a pas de ce fait une cour de justice en Angleterre; or, cette cour s'occuperait de connaître d'une matière de droit ecclésiastique. Il y a plus; c'est qu'en supposant qu'il y ait un sujet de prendre en considération les rites de l'Eglise d'Angleterre, la loi d'Angleterre se prononce clairement contre l'appelant, car voici ce que dit l'appelant: "Vous êtes le recteur de la paroisse, et conséquemment, quoi que je ne vous paie rien, vous êtes tenu d'inhumer mon enfant; et bien que vous n'avez pas de cimetière, il vous faut trouver un espace pour chacun des membres de ma famille." L'appelant prétendait encore qu'il était du devoir du recteur d'aller inhumer l'enfant à St. E. Voy dans le cimetière de Mount Hermon. Mais était-ce en qualité de recteur de Québec qu'il lui fallait se transporter à St. E. Pour inhumer cet enfant dans le cimetière de Mount Hermon? Était-il été de même obligé de procéder jusqu'à Deschambault si le corps s'y était trouvé? Ce n'est pas en outre tout; l'avis que l'appelant a fait signifier à l'évêque et rapport à un enterrement conforme aux rites de l'Eglise d'Angleterre; mais la demande faite au tribunal avait pour but de passer outre à révoquer telle ou telle prière. Que voulait l'appelant? Mettre les juges dans le cas de dire: "Vous, monsieur, qui êtes ministre d'un grand prétre, priez de telle ou telle façon, et vous priez, ou bien l'on vous emprisonnera." Au surplus, cette demande était en conflit avec la loi d'Angleterre, puisque la loi en Angleterre dispose qu'il faut une demande préalable et qu'elle ait été suivie d'un refus, tandis qu'ici l'évêque, un lieu de formuler un refus, a répondu à M. Wartle qu'il serait ce qu'il lui serait possible. C'est donc inutilement qu'on l'a traîné devant la cour. Le résultat dans son ensemble me convainc que la décision laquelle on est venu le tribunal inférieur est correcte. Cette espèce (par il y a plus grande tolérance de côté-ci de l'Atlantique) n'est à aucun égard analogue aux procédures semblables en apparence qui s'instruisent dans les tribunaux anglais. En Angleterre aussi, le recteur a droit à la dime qu'il soutient quelquefois par des procédés rigoureux; mais en Canada on pers-une n'est tenu de contribuer au soutien du ministre (protestant) d'où peut-on inférer les obligations qu'on voudrait lui imposer? An respice dans le cas actuel,

res, allaient se mettre en route pour s'informer de l'objet qui irritait si fortement le chien. Un coup violent frappé à la porte de la cour les arrêta.

—Voyons, je vais ouvrir, puisque cet ivrogne le géolier n'y est pas, gronda le vieillard, dont le chien aboyait toujours dans la direction des fugitifs.

—C'est toi, Maôla? où donc est le géolier? dit Castrocco, en entrant brusquement.

—Je ne sais pas, signor, nous allons le chercher.

—Il me le faut de suite, répondit Castrocco en entrant dans le corridor. Voyons, vous autres, avec vos lanternes, marchez devant, mais qu'est-ce qu'il y a donc?

Le chien venait de s'élaner en poussant un hurlement de fureur, puis il était revenu tomber au milieu des archers, comme si quelqu'un l'avait lancé avec force.

Il y eut un mouvement d'hésitation parmi les soldats.

—Et bien! marchez vous? poltrons! s'écria Castrocco, en saisissant une lanterne qu'il éleva au-dessus de sa tête; ah! s'écria-t-il, en apercevant les trois prisonniers collés contre la muraille, qui est là? Archers, soyez prêts à tirer sur ces misérables, s'ils font un geste, un mouvement; Maôla, approche ta lumière; dit-il, en examinant l'adrello. "Quoi! seraient-ils archers..."

—Miserable, s'écria Montanini, en s'élançant devant son oncle, oserais-tu bien assassiner cet homme.

—Signor Montanini! de par l'enfer!

murmura Castrocco, j'ai bien envie... mais, comme il regardait autour de lui, il aperçut Salembeni dont la taille élancée dominait les archers. Celui-ci s'avança vers Castrocco.

—Je remercie le signor Castrocco d'avoir si vite satisfait à mes desirs. —Puis, s'adressant à Montanini: Signor, vous et les deux prisonniers que vous semblez protéger, vous êtes libres, les portes vont vous être ouvertes. Votre regard vous attend, lui dit-il, en baissant la voix.

L'étroit val de Strozze retentissait du craquement des arbres que la fureur du vent semblait vouloir briser. Les nuages passaient rapidement sur un ciel plombeux, n'attendant, pour ouvrir leurs larges caractères, qu'un instant de repos, dans les masses d'air qui se heurtaient avec bruit les unes contre les autres, et produisant mille voix différentes, depuis le son plaintif et doux d'une vague qui expire doucement sur la plage, jusqu'au rugissement du flot qui s'élève en grondant vers la nue.

Sur un chemin muré d'un côté par de hautes collines, et terminé de l'autre par la val formant au-dessous un précipice d'une centaine de pieds passait alors un voyageur, enveloppé dans sa longue chlamyde, qui paraissait se diriger vers un immense rocher dans les cavités duquel il espérait sans doute trouver un abri contre l'orage prochain.

Les fissures de ce monolithe étaient toutes verdoyantes de plantes et d'arbrustes qui semblaient y puiser leur suc et leur vigueur, la

route suivie par cet étranger complètement perdu dans ses amples vêtements, passait immédiatement devant le rocher, et se confondait, quelques pas plus loin, avec un autre chemin tournant derrière les collines et le roc situés sur le même plan.

Le voyageur entra dans une des principales cavités du rocher, et s'assit sur une pierre détachée de ses flancs.

Pourvu que cet orage n'arrête pas Salembeni, dit Castrocco, (car c'était lui), en jetant un regard de mécontentement vers le ciel, ou plutôt qu'il n'empêche pas ces maudits bravi de faire leur devoir, le jeune homme est attendu par de trop beaux yeux à la villa Montanini pour se faire attendre longtemps; cependant ils l'attendront, car son heure est arrivée, il a lui-même prononcé sa sentence de mort en rompant le pacte qu'il y avait entre nous. —Après lui, ce sera ce Montanini, qui sera déjà passé ces maudits grottes dans celles du bonheur, sans ce feu de Salembeni; il avait raison, je l'avais mal jugé, j'ai en tort de me fier à la noblesse; le naturel d'arrogance et de supériorité tend toujours à reprendre le dessus... et c'est ce qui vient d'arriver... Mais ce maudit Maôla me vient-il attendre longtemps ainsi... ah! pourtant, oui, c'est lui, le voici! —Et bien, voyons donc, Maôla, quelles nouvelles; ont-ils fait leur camp?

—Pas encore, signor, répondit le vieillard essoufflé, ils attendent...

—Ah! et tu leur as bien recommandé, n'est-ce pas, d'avoir de la patience; il viendra, ils peuvent en être certains.

—Oui, signor, mais ils ne sont pas à l'endroit que vous leur avez indiqué.

—Comment! pourquoi, les misérables brutes? —Ils se trouvaient trop rapprochés de Certaldo!

—Et où sont-ils donc? —A cinq minutes d'ici, là bas, à l'angle du chemin.

—Mais la route se divise plus haut en deux parties; ils gardent probablement les deux côtés.

—Non, signor; ils prétendent que la route de gauche est impraticable à cause des pluies, et que personne ne peut s'aviser de vouloir y passer.

—L'enfer les confonde, s'écria Castrocco en grinçant des dents, ils le laisseront échapper; va, cours, Maôla, je double la récompense et pour eux et pour toi; qu'ils viennent ici, sur cette plate-forme, où abouissent les deux routes; c'est le seul moyen de réussir... surtout, qu'ils ne perdent pas un instant. —Les misérables! gronda-t-il, pendant que Maôla s'éloignait; ils n'ont pas même l'intelligence ou l'énergie nécessaire pour faire le mal!

En ce moment un homme vint par la gauche passer, sans le voir, devant Castrocco encore blotti derrière une sautoir de rocher; et il continuait de marcher dans la direction de la villa Montanini située à un mille de là au plus, lorsque Castrocco reconnut d'un coup d'œil celui qu'attendaient ses bravi, s'élança comme un tigre sur Salembeni qui n'avait pas même tourné la tête de son côté,

et d'un coup de silet donné avec force, l'étendit à ses pieds, sans un signe de vie! A peine avait-il frappé sa victime, qu'un nouveau personnage arrivant au village par la route de gauche, se présenta sur cette sanglante scène.

C'était Malco qui, monté sur une autre charge de deux pieux, revêtu sans doute d'archer des provisions au village voisin; sa monture, effrayée par le corps qui se trouvait devant elle, recula subitement, et jeta sur le bord du chemin son cavalier qui ne s'attendait pas à ce mouvement rétrograde.

Surpris de voir un témoin de son crime, Castrocco s'élança sur le nègre avant qu'il pût se relever, et levant son poignard sur le pauvre noir, il allait acheter son silence par sa mort, lorsque celui-ci, élançant fortement son adversaire, le priva de l'usage de ses bras.

Alois commença une horrible lutte qui ne devait finir qu'avec un des combattants; ce peut-être les deux; Castrocco était d'une force remarquable ainsi que son adversaire; aussi, roulant l'un sur l'autre ils avaient tour-à-tour l'avantage; et il fut été d'abord difficile de prévoir lequel des deux devait succomber, si le précipice dont ils s'approchaient de plus en plus, n'avait donné la certitude d'une même destinée.

Ils n'en étaient plus qu'à quelques pas déjà, lorsque Castrocco, parvenant à dégager un de ses bras allait terminer la lutte à son avantage, si Malco qui se voyait entre deux genres de mort, n'eut réuni toutes ses forces dans un dernier effort; étroitement donc son adversaire avec une incroyable énergie, il le broya sur a

minimement d'abus de la bienveillance que leur témoigne et trouvent toujours un bon fait trop pour elles et beaucoup plus qu'elles ne méritent.

A VENDRE

RENTE ANNUELLE PONCÈRE, au Village de Providence, dans la Paroisse de St-Hyacinthe au Sud de la Rivière Yamaska, dans le territoire le plus agréable du Nouveau Village de Providence, un grand nombre d'EMPLACEMENTS de 50 pieds de front sur 90 pieds de profondeur, bordés de rues de 43 et de largeur. La vente aura lieu à St-Hyacinthe le 28 Avril prochain à 10 heures A. M. Le numéro de chaque emplacement sera assigné à chacun des intéressés par le billet qu'il tirera.

PAR BALLOTAGE. Le montant de la rente annuelle sera seulement de Trois Piastres par emplacement, payables au commencement de chaque année de propriété. Pour plus amples renseignements s'adresser au propriétaire.

LE CATECHISME DE PERSÉVÉRANCE au exposé Historique, Dogmatique, Moral, Liturgique, Ascétique, Philosophique et Social de la Religion, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, par l'Abbé JEAN GAUVE, 6ème édition, 1849, 8 vols. 87. ISOTHE DE LA SOCIÉTÉ DOMESTIQUE chez tous les libraires anciens et modernes, ou l'histoire du Christianisme sur la famille—par l'Abbé J. GAUVE 2 vols. 87. L'ÉVANGILE ANALYSÉ selon l'ordre Historique de la Concorde, avec des dissertations sur les lieux et les faits, par le R. P. MAUDUIT, 6ème édition, 4 vols. 87. CONFÉRENCES SUR LES DOCTRINES ET LES PRATIQUES les plus importantes de l'Église Catholique, par le Can. WISMAN, 2 vols. 87. HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'ÉGLISE, par JEAN ANTON, 1848, 8 vols. 87. CATECHISME DU CORCÈLE DE TRENTÉ, Traduction nouvelle avec des notes, par M. DORVILLE, 2 vols. 87. LE SAINT ONCTE DE TRENTÉ expliquée et expliquant, sous Paul III, Jules III, Pie IV, Sixte V, Innocent X, la bulle unigenita par l'Abbé DUBOIS, 2 vols. 87. RÉFLEXIONS MORALES SUR LES NOUVEAUX TESTAMENTS, traduites en français, précédées de la Concordance des quatre Évangiles, avec notes, pour servir à l'intelligence du texte, par le P. LALLEMAND, 5 vols. 87.

APPAREIL MÉCANIQUE À SCIER LE BOIS.

LES SCIERIES d'antiquité ont été remplacées par des scieries mécaniques, qui ont permis de scier le bois avec une rapidité et une précision inconnues. L'appareil mécanique à scier le bois, inventé par M. L. Langevin, est le plus perfectionné de son genre. Il permet de scier le bois de toutes les espèces, et de toutes les dimensions, avec une rapidité et une précision inconnues. L'appareil est construit en fer et acier, et est capable de scier jusqu'à 1000 pieds de bois par jour. Il est très facile à utiliser, et ne nécessite aucune connaissance particulière de mécanique. L'appareil est vendu avec toutes les pièces nécessaires, et est garanti pendant cinq ans.

ACADÉMIE DE ST. ANTOINE D'ARMENTIÈRES

COLÈGE DU LAC DES DEUX MONTAGNES, DISTRICT DE MONTREAL, CANADA-EST.

LES ÉLÈVES d'antiquité ont été remplacés par des élèves modernes, qui ont permis de scier le bois avec une rapidité et une précision inconnues. L'appareil mécanique à scier le bois, inventé par M. L. Langevin, est le plus perfectionné de son genre. Il permet de scier le bois de toutes les espèces, et de toutes les dimensions, avec une rapidité et une précision inconnues. L'appareil est construit en fer et acier, et est capable de scier jusqu'à 1000 pieds de bois par jour. Il est très facile à utiliser, et ne nécessite aucune connaissance particulière de mécanique. L'appareil est vendu avec toutes les pièces nécessaires, et est garanti pendant cinq ans.

REGLES. Les élèves d'antiquité ont été remplacés par des élèves modernes, qui ont permis de scier le bois avec une rapidité et une précision inconnues. L'appareil mécanique à scier le bois, inventé par M. L. Langevin, est le plus perfectionné de son genre. Il permet de scier le bois de toutes les espèces, et de toutes les dimensions, avec une rapidité et une précision inconnues. L'appareil est construit en fer et acier, et est capable de scier jusqu'à 1000 pieds de bois par jour. Il est très facile à utiliser, et ne nécessite aucune connaissance particulière de mécanique. L'appareil est vendu avec toutes les pièces nécessaires, et est garanti pendant cinq ans.

DEPARTS DE LIVERPOOL

Table listing steamship departures from Liverpool to New-York, Boston, and other ports, including ship names, departure dates, and agents.

LOUIS NICARD, AVOCAT, RUE ST. VINCENT, NO. 5.

COLÈGE JOLETTE. Le Collège d'Études de cet établissement se divise ainsi qu'il suit: 1ère Année.—Éléments des deux langues; (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte.—Histoire moderne.—Géographie.

Table listing various educational courses and their costs, including French, English, and other subjects.

JOSEPH T. DORVAL, MAÎTRE-MENUISIER. ATELIER, à la 4e. maison de l'enclosure Nord-Est de la rue STE. CATHERINE, sur la rue des ALÉMANDS, entreprend toute ESPÈCE D'OUVRAGE.

COIN DE L'INSTITUTEUR. 2ÈME ÉDITION. TABLE DES MATIÈRES QU'ON Y TRAITE: La lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géométrie, l'usage des globes, les coniques, etc.

SITUATION DEMANDÉE. UN CHANTRE, ainsi de bonnes recommandations, accepterait une situation propre à cet Office pour que l'Église de la Compagnie. S'adresser à ce Bureau. Montréal, 26 Janvier 1852.

PEINTURES NULLES, CHATEAUX FRANÇAIS. Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'arriver quelques caisses de CHATEAUX DE SOIE, de la vallée, pour MM. de Clergé, prix 25s.

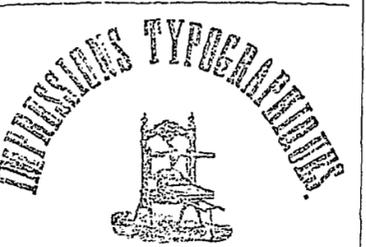
NOUVEAUX LIVRES

Le Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDÉLITÉ venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DÉVOTION et d'HISTOIRE, avec une variété très-étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts.

ATTENTION. Livres de Prières nouvellement arrivés de France. Le Soussigné très-reconnaissant de grand encouragement à tout MM. de Clergé et le Public en général qui lui ont été jusqu'à ce jour, profité avec plaisir de cette même occasion, pour leur annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIÈRES, richement reliés et faits dans les meilleurs goûts de France.

AVIS AUX GRAMMATAIRES. Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante au fait de PLAIN CHANT dans nos Églises. S'adresser à Québec à FRANÇOIS LÉVEUR, Organiste.

AUX INSTITUTEURS. On a besoin dans la PAROISSE ST. PATRICK d'un ou de deux INSTITUTEURS catholiques, bien qualifiés, et sachant le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS, pour des ÉCOLES SÉPARÉES. S'adresser au Missionnaire du lieu Montréal, 18 Juillet 1851.



On imprime à cet établissement: LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

LIVRES NOUVEAUX. LE TRIOMPHE DE L'ÉVANGILE, ou mémoire de d'un homme du monde revenu des ennemis du philo-sophie moderne; traduit de l'Espagnol par J. F. A. BIGNARD des Echelles, 1 gros vol. 87. G. A. M. Manuel des Confesseurs, composé de la Prière sacerdotale pour l'administration charitable et discrète du sacrement de pénitence; 2e. de la pratique des Confesseurs de St. Léonard, 3. des avertissements aux Confesseurs et du traité de la confession-générale de B. Léonard de Port Maurice, 4e. des Instructions de St. Charles aux Confesseurs, 5e. des avis de St. François de Sales aux Confesseurs, 6e. des conseils de St. Philippe de Néri. 7e. des avis de St. François Xavier aux Confesseurs. 1 vol. 87. EXAMEN RAISONNÉ ou décisions Théologiques sur les devoirs et les préceptes des diverses professions de la Société 2 vols. 87. EXAMEN RAISONNÉ ou décisions Théologiques sur les Commandements de Dieu et de l'Église et les 7 péchés Capitales, 2 vols. 87. HISTOIRE DE ST.-IGNACE DE LOYOLA et de la Compagnie de Jésus, d'après les Mémoires Originels, par le R. P. Daniel Barloti, Jé suite, 2 vols. 87. En vente chez E. R. FABRE & Cie., Rue St.-Vincent, No. 3. G. Feb. 1852.

CHATEAUX FRANÇAIS. Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'arriver quelques caisses de CHATEAUX DE SOIE, de la vallée, pour MM. de Clergé, prix 25s.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à MM. de Clergé et au public en général pour l'accueil qu'ils ont fait à son magasin et pour le succès de cette occasion pour offrir de nouveau et même patronage. Il tient en magasin un bon assortiment de livres d'Église, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gaulois, dorés sur tranche.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA. (Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, Sec. Vice-Président. THOMAS M. SIMONS, Sec. Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BOURRET, Président. JOHN G. MACKENZIE, Sec. Vice-Président. Directeurs: WILLIAM WORKMAN, Sec. WILLIAM LYMAN, Sec. G. E. CARTER, Sec. M. P. P. HEW RAMSAY, Sec. Gérant.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. Sorel—R. Harwood, Sec. St. Hyacinthe—Boucher, Sec. St. John's—Charles Pierce, Sec. Hantsburg—R. B. Somerville, Sec. Sherbrooke—Wm. Ritchie, Sec.

CEtte COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à acheter ou à vendre des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations. En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, placent les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de permettre une réduction, très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, acceptant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie, comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur les individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Table showing annual premium rates for different ages and policy types (e.g., 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60).

On trouvera, en son comptant, que les taux ci-dessus d'assurance sur la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés ont participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut s'adresser au Secrétaire, Thomas Ramsay, Sec., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

LACONFIATOUR, NOTAIRES

Agents d'affaires de quelque nature que ce soit, pour réclamations et requêtes, tant auprès du gouvernement qu'auprès de quelques personnes que ce soit dans le Haut et dans le Bas-Canada. Etude: N° 1, rue St-Dominique, porte voisine de St. St. Louis et de Beaufort, avocat. Montréal, 18 novembre 1851.

BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES. Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 15c, couronné, 100 volumes dans la collection pour 23 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés et 130 volumes pour 26 5.

ATTENTION! A VENDRE, A l'Évêché, à la Prévidance et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville, NEUVAINES POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome. Prix: 2s. 6d. LA DOUZAINE. Montréal, 2 novembre 1851.

REGOR L. LANGEVIN, AVOCAT. Chef de Reclamations auprès du Gouverneur, de ventes et achats de lots de terre, de demandes de patentes, réclamations pour indemnités, réceptions, et transmissions de censives, etc. Bureau: à Québec, coin des rues Ste. Famille et St. Joseph. Québec, 4 octobre 1851.

DR. GLOBINSKY, Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 91. Montréal, le 19 septembre 1851. P. GARNET, Professeur de français, latin, rhétorique, que, belles-lettres, etc. rue Dorchester numéro 5. Montréal, 9 Nov. 1850. J. F. ESAGE, Professeur de Français, de Latin, de Mathématique et de Tenue de Livres. Coin des Rues St. Denis et La Duchetière, No. 2. Montréal, 20 Juin 1851.

J. J. E. BIBAUD, AVOCAT. Petite rue St. Jacques, No. 37. Montréal, 24 Juin 1851.

GYMNASE ET ACADEMIE D'ARMES. Tenus par M. Rey, Rue Notre-Dame, 49. Montréal, 4 Juillet 1851.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT: Pour l'année (non compris les frais de port) 41 0 0. On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense. L'abonnement à ce journal date invariablement du 1er juillet, et se paie d'avance, par semestre. Une gratuité de dix exemplaires sur l'abonnement de l'année est offerte aux Instituteurs.

TAUX DES ANNONCES: Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . 20 2 0. Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . 0 3 6. Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11. Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, . . . 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1. L'ou traite de gré à gré pour annonces fréquentes ou à longs termes. Les annonces ou avis quelconques non accompagnés d'ordre, sont publiés jusqu'à notification contraire. AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. MONTREAL, . . . MM. E. R. Fabre et Cie., Librair. Trois-Rivières, Val. Guillet, Gér., N. P. Québec, . . . L. Gill, Père, V. SFR. ARNE, . . . M. F. Pilote, Ptes. Direct. RIVIERE DE LOUP, M. L. Bartheau, Sr. ATHANASE, . . . M. J. Ducier. REDACTEUR: F. M. D'EROME, AVOCAT, Coin des rues Migonnie et St. Denis près de l'Évêché. IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE: JOSEPH RIVET, Montréal.